



# vers une gestion durable du foncier

## Mémento



Des outils à disposition  
des collectivités locales



# partageons les enjeux du foncier



Opération d'ouverture des milieux

“Entre déprise agricole et consommation des terres cultivables les plus accessibles et bien souvent les plus fertiles des Monts d’Ardèche, la question de la maîtrise foncière est pleinement d’actualité.

Des équilibres doivent être trouvés entre les besoins d’une agriculture indispensable à notre territoire et au-delà, d’une biodiversité à préserver, d’une forêt à mieux valoriser, d’un habitat de qualité à offrir à chacun, d’un nécessaire développement économique.

L’engagement “vers une gestion durable du foncier” comporte de nombreuses difficultés : morcellement foncier et indivision, pressions urbaines, enjeux environnementaux, énergétiques et sociaux, etc.

Réalisé par le Parc et ses partenaires, ce mémento consacré aux enjeux fonciers a pour objectif de mieux faire connaître les possibilités d’accompagnement des communes et communautés de communes ainsi que les outils techniques et financiers qui peuvent être mobilisés.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à l’élaboration de ce document. Je sais que vous saurez y trouver les éléments permettant de mettre en œuvre vos projets de développement”.

La Présidente du Parc  
Lorraine CHENOT

## Préserver et reconquérir

### ■ La préservation du patrimoine foncier

La disparition des terres agricoles et des espaces naturels face à l’urbanisation est devenue un phénomène difficilement maîtrisable. On parle ainsi d’artificialisation des espaces. La dissémination des constructions pavillonnaires, la multiplication des réseaux, conduisent progressivement à des paysages banalisés, bien loin de l’image perçue généralement des Monts d’Ardèche avec des villages et hameaux regroupés au cœur d’espaces agricoles et naturels. Cette surconsommation du foncier a un impact sur les capacités productives du sol, sur le cadre de vie quotidien et l’attractivité du territoire. Comment mieux maîtriser cette évolution ?

### ■ La reconquête de l’espace agricole et forestier

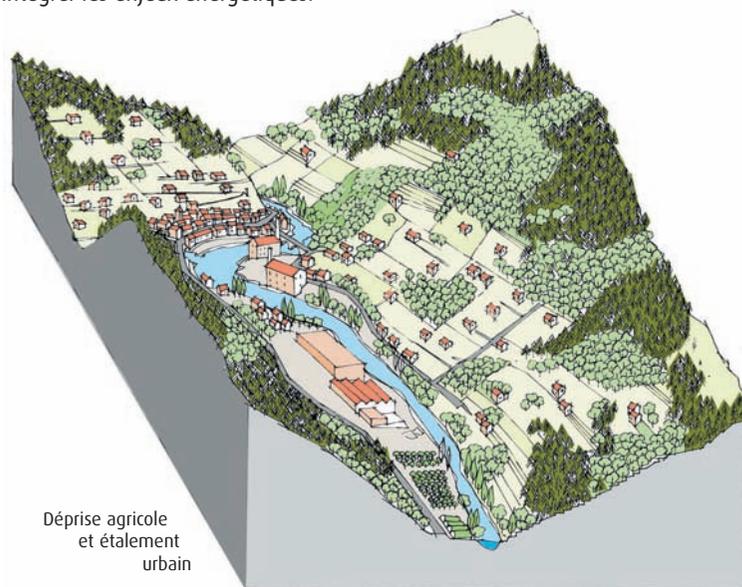
La pression urbaine sur les zones agricoles ou sur les zones naturelles ne constitue pas la seule menace pour notre environnement. De nombreuses surfaces sur le territoire des Monts d’Ardèche sont aujourd’hui abandonnées, en déprise. Sur ces terres, les activités agricoles ou forestières qui pourraient les mettre en valeur ont cessé ou n’arrivent pas à se développer. Certaines surfaces sont désormais orientées vers des usages non productifs. Comment reconquérir ces terres ?

## Les objectifs pour une gestion durable du foncier

- Partager une vision globale des enjeux des territoires
- Définir un projet concerté de territoire durable :
  - Concilier les différents usages de l’espace ;
  - Favoriser l’accueil d’habitants et de nouvelles activités ;
  - Favoriser une gestion économe des espaces ;
  - Maîtriser les budgets des collectivités (réseaux, etc.) ;
  - Intégrer les enjeux énergétiques.



Luttons contre la Surconsommation  
du Foncier !  
Pas de ville à la Campagne !

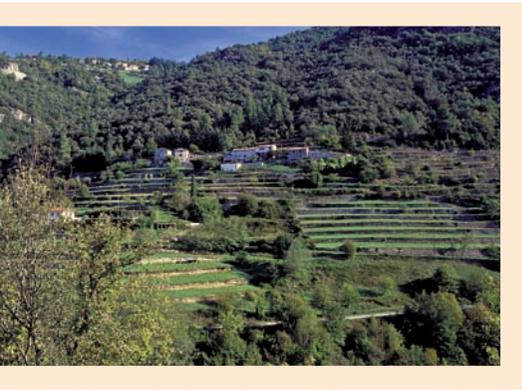


Déprise agricole  
et étalement  
urbain



# Agissons !

## Vers une gestion durable du foncier : les outils



Comment développer dans les Monts d'Ardèche l'usage de différents outils complémentaires et adaptés à chaque contexte local pour préserver et/ou reconquérir des espaces agricoles, mobiliser les ressources forestières et maîtriser le développement urbain ?

Le Parc et ses partenaires proposent :

- 1) Des outils pour mettre en œuvre une planification territoriale (SIAGE)
- 2) Des diagnostics pour la mobilisation du foncier agricole et forestier
- 3) Des outils pour une meilleure gestion forestière



### Éléments de contexte

#### Grenelle II

Les dispositions issues du Grenelle II mettent particulièrement en évidence l'indispensable maîtrise du développement urbain et la nécessaire utilisation économe des espaces naturels. La préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels sont des objectifs prioritaires.

#### La Charte de gestion durable des territoires

Signée en 2010 par le Préfet de l'Ardèche, les représentants des associations des Maires, du Conseil Général, du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et de la profession agricole, cette Charte souligne la nécessité de :

- reconnaître la place et le rôle de l'espace agricole ;
- économiser l'espace agricole ;
- garantir la pérennité du potentiel agricole ;
- préserver la multifonctionnalité de l'agriculture.

#### La Charte du Parc 2013-2025

Le projet de Charte met en avant des objectifs forts en matière de gestion de l'espace : recherche de l'équilibre entre développement urbain et préservation des ressources patrimoniales, économie de l'espace, préservation des potentiels agricoles et forestiers, nouveaux outils de gestion, accueil d'habitants et d'activités, etc.

# Les outils pour les monts d'Ardèche



## 1 Le SIAGE : outil de planification territoriale

### Objectifs :

- Maîtriser le développement urbain et développer une politique de l'habitat.
- Préserver les ressources naturelles et agricoles et les développer.
- Favoriser un urbanisme et une architecture de qualité.
- Mettre en œuvre une approche concertée et conduite à une échelle cohérente.

Un outil pour les communautés de communes volontaires : la mise en œuvre d'un **Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Espace (SIAGE)**.

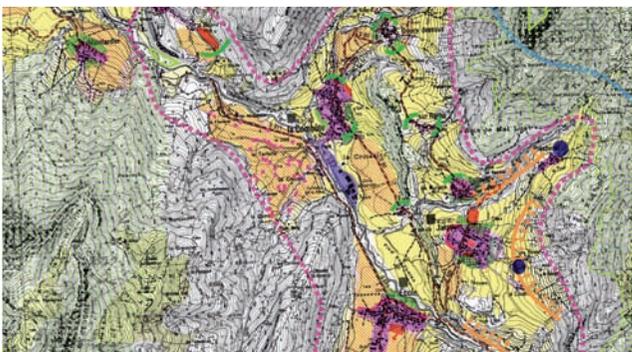
### Description d'un SIAGE :

- Fruit d'une réflexion conduite à une échelle intercommunale adaptée aux enjeux de chaque territoire.
- Occasion de fixer les équilibres entre le développement urbain et économique nécessaire à la vie de chaque territoire et la préservation des patrimoines paysagers, naturels, forestiers agricoles indispensables à son attractivité.
- Opportunité de construire, de manière partagée, un document d'orientation pour l'avenir d'un territoire.

Il ne constitue pas une procédure réglementaire supplémentaire.

Construit généralement au 1/25 000<sup>ème</sup>, ce schéma peut définir : les espaces constructibles dans une démarche d'économie du foncier, les trames vertes et bleues, les mesures d'intervention des collectivités locales pour le logement, les économies d'énergies et les déplacements, le développement économique, les services,...

Le projet partagé de développement traduit dans un SIAGE est validé par chaque commune concernée. Il est ensuite intégré dans les réflexions conduites pour les Plans Locaux d'Urbanisme (éventuellement dans un PLU intercommunal). Il peut également alimenter les réflexions pour l'élaboration d'un SCOT.



PNR MASSIF DES BAUGES - Extrait SADD Bauges Devant

### Zoom sur :

## L'expérimentation du Parc naturel régional du Massif des Bauges

Le Parc du Massif des Bauges est à l'origine des réflexions intercommunales d'aménagement intitulées SADD (Schéma d'Aménagement et Développement Durable). En collaboration avec les Communautés de communes ou groupements de communes, le Parc du Massif des Bauges propose à travers les SADD une démarche collective et participative impliquant les élus des communes. Les SADD, mis en œuvre depuis 2002, fixent ainsi les grands équilibres à préserver et traduisent sur plan le projet d'aménagement et de développement durable intercommunal et son organisation dans l'espace. Certains SADD, qui ont été validés durant l'élaboration d'un SCOT, constituent ainsi des "loupes" dans le cadre de la réflexion SCOT.



Diffusion de l'habitat pavillonnaire, cévenne méridionale (Observatoire Photographique)

## MÉMO URBANISME



Un **Plan Local de l'Habitat (PLH)** permet également de maîtriser la consommation du foncier à travers des objectifs chiffrés de développement de l'habitat.

### Pour aller plus loin :

#### Autres outils mobilisables dans l'élaboration d'une stratégie territoriale de maîtrise du foncier

##### ZAP (Zone Agricole Protégée)

Protection des zones agricoles présentant un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production soit de leur situation géographique.

##### Lotissement / ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)

Outils opérationnels de base de gestion de l'espace au travers d'un projet.

##### DPU (Droit de Prémption Urbain)

Possibilité pour une collectivité territoriale d'acquérir un bien immobilier en se substituant à l'acquéreur trouvé par un vendeur.

##### Expropriation pour cause d'utilité publique

Cession d'un bien immobilier ou d'un droit réel immobilier imposée à un propriétaire dans un but d'utilité publique.

##### ZAD (Zone d'Aménagement Différé)

Instauration d'un droit de préemption dont le titulaire peut user afin de se porter acquéreur prioritaire de biens en vue de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement. Outil de connaissance de l'évolution du marché et outil de pression anti-spéculative.

##### TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties)

Afin de débloquer du foncier constructible, les communes peuvent majorer les valeurs locatives cadastrales des terrains constructibles situés en zone urbaine du PLU.

## 2 Le diagnostic agricole, outil de mobilisation du foncier

Pour renforcer le rôle joué par l'agriculture dans l'occupation de l'espace, (sur le plan social, économique), l'entretien des ressources naturelles et patrimoniales (aspect paysager, biodiversité, ressource en eau, attractivité du territoire), le Parc propose la mise en place de diagnostics fonciers agricoles.

### Objectifs :

- Mieux connaître les espaces agricoles et les dynamiques agricoles du territoire par une entrée foncière.
- Reconquérir et mobiliser des surfaces à usages agricoles.
- Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs.
- Contribuer au maintien des agriculteurs en place.

### Description :

- Inventaire des exploitations agricoles, de leurs caractéristiques, cartographie des surfaces utilisées et de leur devenir.
- Animation locale pour informer sur la démarche, recueillir les données et travailler en concertation.
- Identification et contacts avec les propriétaires concernés.
- Identification des offres agricoles pour développer ou maintenir une activité.
- Préconisations techniques pour la mobilisation, la protection du foncier agricole.
- Définition de plans opérationnels et mobilisation de financements en faveur des activités agricoles.



### Zoom sur :

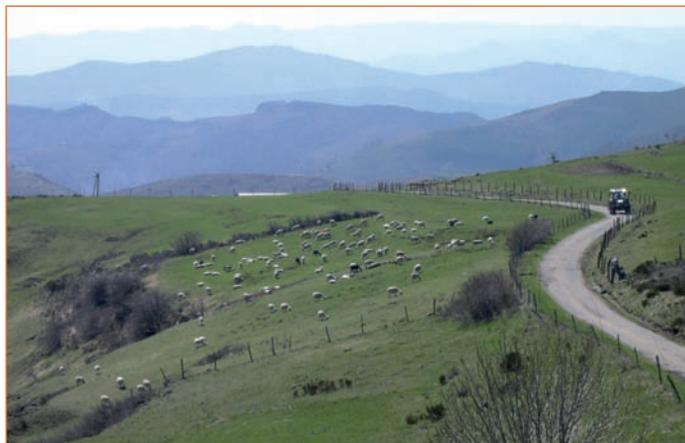
#### Diagnostic agricole à l'échelle intercommunale

Les communautés de communes de la Roche de Gourdon et des Cévennes Vivaroises ont mis en place des diagnostics fonciers agricoles en 2011.

Ces démarches consistent principalement à définir des zones à enjeux agricoles et à prioriser l'intervention de la collectivité sur certaines d'entre elles.

Un travail d'évaluation de l'offre foncière potentielle au sein de ces zones, ainsi que d'analyse de la demande confortation/installation est également proposé. Outre le volet agricole qui constitue l'axe principal, les questions forestières, d'urbanisme et de maintien de paysages ouverts peuvent être considérées.

Enfin, ce travail de diagnostic doit permettre aux collectivités de définir des priorités communes en termes d'installation agricole et favoriser l'appropriation de cette démarche par l'ensemble des habitants (propriétaires, agriculteurs,...).



### Pour aller plus loin :

#### Autres outils mobilisables pour mettre en œuvre des actions de gestion foncière

##### AFA (Association Foncière Agricole)

Associations de propriétaires qui, sur un périmètre défini, regroupent leurs parcelles afin de les mettre à disposition d'un agriculteur.

##### Biens vacants

La procédure des biens vacants peut permettre aux communes d'incorporer dans le domaine communal, des parcelles qui :

1°) Soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun héritier ne s'est présenté ;

2°) Soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de trois ans, les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers.

Cette procédure permet notamment la constitution d'un espace foncier à des fins d'installation agricole.

##### Échanges fonciers

Les échanges amiables constituent un moyen efficace de procéder à une restructuration foncière. Des regroupements pour créer ou améliorer les structures agricoles sont réalisés suite à une démarche volontaire des propriétaires. Une participation du Conseil général de l'Ardèche peut être sollicitée.

##### Partages d'expériences :

- Recueil d'expériences élaboré par le Site de proximité sud Ardèche sur la mobilisation de foncier agricole par des élus : [www.caprural.org/agriculture/751-la-mobilisation-du-foncier-agricole](http://www.caprural.org/agriculture/751-la-mobilisation-du-foncier-agricole)

- Recueil d'expériences édité par le réseau RELIER pour la mise en œuvre d'actions locales pour l'accès au foncier et à l'habitat : [www.association-avril.org](http://www.association-avril.org) et [www.reseau-relier.org](http://www.reseau-relier.org)



# Les moyens financiers



## Pourquoi ?

Pour la mise en œuvre d'outils prospectifs de gestion durable du foncier, tant en terme de planification que de mobilisation des ressources, des crédits européens et régionaux sont mobilisés par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche pour :

- l'élaboration de SIAGE ;
- la réalisation de diagnostics fonciers agricoles et forestiers ;
- l'animation permettant la mise en œuvre des préconisations des diagnostics ;
- des programmes d'actions émanant des diagnostics.

## Pour qui ?

Les Communautés de communes du territoire du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche qui assurent la mise en œuvre de ces démarches.

## Comment ?

En coordination avec différents partenaires, un appui technique et financier du Parc est apporté sur l'émergence des démarches, la formalisation des cahiers des charges et le suivi des projets.

Un appui à la montée en compétences des collectivités sur ces domaines d'intervention (financement de postes d'agent de développement pour l'animation) est également proposé en lien avec le Centre Régional de Ressources du Développement Rural.

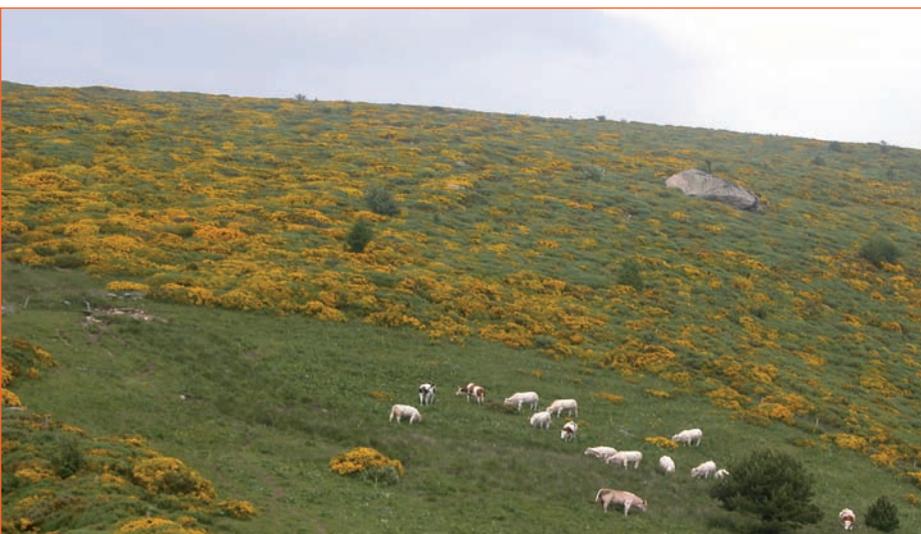
## Combien ?

Des financements sont mobilisables via la Région Rhône-Alpes et l'Union Européenne :

- PSADER : Programme Stratégique Agricole et de Développement Rural
- PPT : Plan Pastoral Territorial.
- Leader

Outils	Taux d'aide à titre indicatif	Financeurs potentiels
SIAGE	55 à 80 % du montant HT	PSADER / Leader
Diagnostic foncier agricole	80 % maximum	PSADER / Leader
Animation portée par les communautés de communes pour la mise en place des opérations issues des diagnostics	80 % maximum Les aides peuvent être attribuées jusqu'à 3 ans maximum selon un barème dégressif.	PSADER / Leader
Opérations concrètes d'aménagements fonciers issues des diagnostics	35 à 75 % en fonction des projets	PSADER ou PPT

Montants, taux, dépenses éligibles, etc. définis dans les règlements d'attribution des différents programmes dans la limite des crédits disponibles.



Recommandations de gestion forestière



## 3 Le PDM : outil pour une meilleure gestion forestière

La forêt constitue une ressource omniprésente sur le territoire. Pourtant sa gestion reste insuffisante et sa valorisation partielle. Au cœur des enjeux de développement durable (stock de carbone, ressource renouvelable en matériau et énergie, espace de biodiversité...), ses fonctions doivent être reconnues et renforcées. En plus des outils réglementaires disponibles, le Parc des Monts d'Ardèche soutient des outils plus contractuels et collectifs, notamment les **Plans de Développement de Massifs (PDM)**.

### ■ Objectifs :

- Mieux connaître les espaces forestiers,
- Contribuer à la reconnaissance des potentialités de cette ressource,
- Initier des projets individuels et collectifs de valorisation de la forêt,
- Améliorer la gestion et la valorisation des forêts.

### ■ Description :

Outil souple laissant place à l'initiative locale, il est réalisé à l'échelle de massifs, avec :

- Un diagnostic partagé quant à la place de la forêt sur un territoire (surface, types d'essences, morcellement, état de la desserte...).
- La définition d'un programme d'actions, le plus souvent collectif, portant principalement sur des projets d'échanges, de création de pistes de dessertes, d'opérations groupées de vente de bois...

Complémentarité :

- avec les mesures forestières de la charte constitutive du Parc (déclinaison locale),
- avec les outils réglementaires de gestion (Plan Simple de Gestion, Règlement Type de Gestion, Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles),
- avec les outils de regroupement de propriétaires ou de travaux (Association Syndicale Libre, Association Syndicale de Gestion Forestière, Association Syndicale Autorisée, Groupement Forestier),
- avec les aides aux échanges et à l'acquisition de foncier forestier (DEFI - Forêt de l'État, subventions aux frais notariés du Conseil général de l'Ardèche).

Perspectives :

- En 2012, deux nouveaux PDM seront testés par le Parc, sur le thème spécifique du châtaignier.



Sensibilisation des propriétaires forestiers

### Zoom sur :

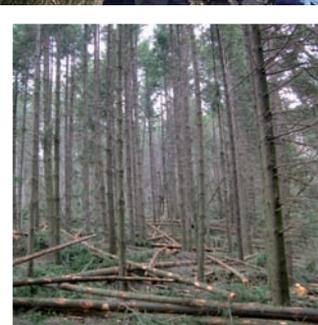
#### L'expérimentation de la Haute Vallée de l'Ardèche, un schéma de mobilisation des bois

En 2005, le Parc s'est associé à l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière pour expérimenter une démarche de planification forestière à l'échelle de 3 communes (Astet, Barnas, Mayres). Forêts "privée" et "publique" ont travaillé ensemble pour définir un plan d'actions. En lien avec les communes et les propriétaires, 20 projets de dessertes ont été passés au crible : volume de bois rendu exploitable, investissement nécessaire, intérêt pour la protection incendie, impact dans le paysage...

5 ans après, seul un projet est en cours de réalisation. Porté par la commune de Barnas, il vise à désenclaver plusieurs milliers d'hectares ! Seule l'implication d'élus locaux rend ses démarches opérationnelles et efficaces.



Chantier d'ouverture des milieux



## MÉMO ENVIRONNEMENT

### Foncier et environnement

#### Natura 2000

Le dispositif "Natura 2000" vise à préserver les milieux naturels ainsi que certaines espèces animales et végétales.

Des documents de gestion (Documents d'Objectifs - DCOB) sont élaborés. A partir d'un diagnostic socio-économique et écologique, des objectifs de préservation des milieux naturels sont définis ainsi que des moyens techniques, réglementaires et financiers permettant d'atteindre ces objectifs (contrats Natura 2000 pour les espaces à vocation purement environnementale ou forestière, Mesures Agri-Environnementales (MAE) pour les espaces agricoles, exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour les propriétaires fonciers ayant signé une charte Natura 2000).

#### Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Conduite par le Département, la politique des ENS a pour objectif d'assurer la préservation de la qualité des milieux naturels et de gérer l'accueil du public sur des sites fragiles.

Cette politique permet, sous certaines conditions, de procéder à des acquisitions foncières, à l'aménagement et l'entretien de tout espace naturel boisé ou non ainsi qu'à des actions de sensibilisation et d'information.

#### Trames Vertes et Bleues (TVB)

Les Trames Vertes et Bleues s'imposent aux stratégies de développement du territoire dans le but de maintenir une qualité écologique des espaces et de maintenir des corridors suffisants pour la préservation des espèces.

Les trames vertes et bleues constituent ainsi un nouvel enjeu à prendre en compte pour la gestion des espaces tout en contribuant à la préservation de la biodiversité.

## MÉMO ÉNERGIE

### Foncier et maîtrise de l'énergie

La réflexion sur les questions foncières ne peut s'affranchir d'une prise en compte des enjeux énergétiques : maîtrise de l'étalement urbain, gestion de la ressource forestière, pratiques agricoles, mobilité, etc.



# Les compétences mobilisables

A chaque phase  
du projet,  
des compétences  
sont mobilisables



Emergence  
du projet



Accompagnement  
financier  
et technique



Mise en œuvre  
par les communes,  
communautés  
de communes,  
associations



Suivi / Evaluation

Conseil général  
de l'Ardèche

Appui aux collectivités pour favoriser les projets agricoles ou forestiers et les échanges fonciers. Mise en œuvre de la politique ENS (Espaces Naturels Sensibles du Département).  
**www.ardeche.fr**  
Tél. : 04 75 66 77 92

Parc naturel régional  
des Monts d'Ardèche

Assistance aux collectivités pour la mise en place d'un développement économique harmonieux, fondé sur la préservation et la valorisation de leurs patrimoines.  
Appui aux projets de gestion de l'espace. Mobilisation d'aides financières : soutien aux outils de gestion globale du territoire (type SIAGE), études intercommunales (PLU intercommunal, PLH, etc.), diagnostics fonciers agricoles.  
**www.parc-monts-ardeche.fr**  
Tél. : 04 75 36 38 60  
Courriel : [accueil@parc-monts-ardeche.fr](mailto:accueil@parc-monts-ardeche.fr)

Direction Départementale  
des Territoires (DDT)

Accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.  
Appui aux collectivités dans la mise en place d'opérations d'aménagement.  
**www.ardeche.equipement.gouv.fr**  
Tél. : 04 75 65 50 00  
Courriel : [ddt@ardeche.gouv.fr](mailto:ddt@ardeche.gouv.fr)

Pays Ardèche Méridionale  
CDRA VALDAC

Appui aux collectivités dans la gestion cohérente et maîtrisée du foncier sur leur territoire : Mise en œuvre d'observatoires du foncier (données et informations sur les dynamiques foncières). Mobilisation d'aides financières : soutien aux outils de gestion globale du territoire (type SIAGE), études intercommunales (PLU intercommunal, PLH, etc.), diagnostics fonciers agricoles, mise en œuvre de Zone Agricole Protégée (ZAP).  
**PAM - Tél. : 04 75 38 08 03**  
**www.pays-ardeche-meridionale.net**  
**VALDAC - Tél. : 04 75 60 77 80**  
**www.valdac.fr**

Centre Régional de la  
Propriété Forestière (CRPF)

Accompagnement gratuit des propriétaires forestiers (sensibilisation, formation regroupement) dans la gestion durable de leurs forêts. Interlocuteur principal pour les actions concernant la forêt privée dans l'aménagement du territoire.  
**www.foretriveefrancaise.com**  
Tél. : 04 75 35 40 26 (région d'Aubenas, Sud Ardèche et Montagne); 04 75 20 28 10 (bassins de l'Eyrieux et de l'Ouvèze)

Sites de proximité

1. Sensibilisation des élus sur les démarches de mobilisation du foncier agricole  
2. Animation des démarches visant à faire émerger des potentiels de créations d'activités portées par les élus  
3. Accompagnement individuel et/ou collectif des projets dont les projets agrituriaux.  
**Sud Ardèche - Tél. : 04 75 35 38 68**  
Courriel : [sp.sudardeche@gmail.com](mailto:sp.sudardeche@gmail.com)  
**Boutières - Tél. : 04 75 30 50 82**  
Courriel : [site.proximite.boutieres@orange.fr](mailto:site.proximite.boutieres@orange.fr)  
**CeDRE - Tél. : 04 75 06 41 22**  
Courriel : [cedre@inforoutes-ardeche.fr](mailto:cedre@inforoutes-ardeche.fr)  
Centre Régional de Ressources du Développement Rural - [www.caprural.org](http://www.caprural.org)

Chambre d'Agriculture  
de l'Ardèche

Appui aux projets de territoire portés par les collectivités locales, en faveur de la préservation ou de la mobilisation des surfaces agricoles.  
Réalisation de diagnostics fonciers agricoles, d'étude préalable aux PLU... Expertise dans les domaines de l'animation foncière, du pastoralisme, de la cartographie, etc.  
**www.ardeche.chambagri.fr**  
Tél. : 04 75 20 28 00  
Courriel : [contact@ardeche.chambagri.fr](mailto:contact@ardeche.chambagri.fr)

Conseil d'Architecture,  
d'Urbanisme et de  
l'Environnement de l'Ardèche  
(CAUE)

Accompagnement, dans une mission de service public, des collectivités pour des études de programmation d'aménagements urbains, d'équipements et d'espaces publics, mais également dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. Actions de sensibilisation et de formation des élus et professionnels de l'aménagement. Permanences architecturales proposées gratuitement aux particuliers.  
**www2.archi.fr/CAUE07**  
Tél. : 04 75 64 36 04  
Courriel : [caue-07@wanadoo.fr](mailto:caue-07@wanadoo.fr)

Société d'Aménagement  
Foncier et d'Etablissement  
Rural (SAFER)

La SAFER a pour missions :  
1. d'améliorer les structures foncières par l'installation ou le maintien d'exploitants agricoles ou forestiers.  
2. de concourir à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique.  
3. d'échanger sur les informations qu'elle détient sur l'évolution des prix et l'ampleur des changements de destination des terres agricoles.  
4. d'assurer la transparence du marché foncier rural.  
Des conventions sont possibles entre les communautés de communes et la SAFER dans le cadre des actions suivantes :  
- mission de veille foncière,  
- maîtrise foncière pour le compte de la collectivité,  
- constitution de dossier d'utilité publique,  
- conduite d'opérations destinées à maîtriser le devenir des biens ruraux.

**www.safer.fr/safer-rhone-alpes.asp**  
Tél. : 04 75 66 74 50  
Courriel : [direction@safer07.com](mailto:direction@safer07.com)

Association Avril

Accompagner, Valoriser, Relier les initiatives Locales  
Tél. : 04 75 35 94 02 - [avril@association-avril.org](mailto:avril@association-avril.org)

Association Relier

Réseau d'Expérimentation et de Liaisons des Initiatives en Espace Rural  
**www.reseau-relier.org**

Terres de liens

Appui à l'installation en agriculture biologique  
**www.terredeliens.org**

Rédaction : PNR Monts d'Ardèche  
Conception : APIDEE  
Crédit photos : PNR Monts d'Ardèche, Les Panoramistes  
Dessins : Alexis Nouailhat  
Illustrations : PNR Massif des Bauges, CAUE de l'Ardèche

Maison du Parc  
Domaine de Rochemure  
07380 Jaujac  
Tél. 04 75 36 38 60  
[www.parc-monts-ardeche.fr](http://www.parc-monts-ardeche.fr)



Opération réalisée avec le soutien financier de :



Rhône-Alpes Région  
LE CONSEIL GÉNÉRAL



Imprimé sur papier produit à partir de fibres 100% recyclées (écolabel européen) par une entreprise Imprim'Vert garantissant la gestion des déchets dangereux dans des filières agréées.

